

Conditions de participation

« Offre TV Philips Ambilight / Disney+ inclus pendant 12 mois ! »

1. L'organisateur de l'opération commerciale décrite ci-après (ci-après « **l'Opération** ») est **TP VISION EUROPE B.V.** (ci-après dénommé « **TP Vision** »), succursale en France dont le siège social est situé 22 quai Gallieni, 92150 Suresnes. Seuls les clients finaux privés (consommateurs) âgés de 18 ans et plus, résidant en France métropolitaine (Corse comprise) et ayant acheté un téléviseur éligible à l'Opération chez un revendeur participant en France métropolitaine (Corse comprise) sont autorisés à participer. Les employés de Royal Philips, de TP Vision et les autres employés des entreprises participant à l'organisation et à la mise en œuvre l'Opération, ainsi que leurs proches, ne sont pas autorisés à participer. Les revendeurs et autres distributeurs, leurs employés et leurs proches sont également exclus de l'Opération. Les intermédiaires et les détaillants ne sont pas autorisés à participer au nom de leurs clients.

Le partenaire de l'Opération **Disney+** est seul responsable **de toutes les conditions liées à l'abonnement annuel à Disney+ Standard (durée de 12 mois), en particulier la conclusion** et l'exécution du contrat ainsi que le contenu proposé sur Disney+. Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.disneyplus.com. Si vous rencontrez des questions ou des problèmes lors de l'inscription et de l'activation de l'application Disney+, vous trouverez plus d'informations et les coordonnées de contact dans le centre d'aide de Disney+ à l'adresse <https://help.disneyplus.com/fr/>.

2. En souscrivant à l'abonnement annuel de 12 mois à Disney+ Standard via un téléviseur faisant l'objet de l'Opération, les participants acceptent les présentes conditions générales et confirment qu'ils sont âgés d'au moins 18 ans et qu'ils disposent d'une facture valide pour le téléviseur éligible à l'Opération. Le nom et l'adresse des revendeurs participant à cette Opération sont disponibles sur la page web dédiée à l'opération.
3. Pour participer à l'Opération et bénéficier d'un abonnement d'un an à **Disney+ Standard (d'une durée de 12 mois)** inclus (ci-après « **l'Offre Disney+ Standard** »), vous devez, en tant que participant, avoir acheté pendant la période promotionnelle du **14/11/2025 au 07/02/2026** auprès d'un revendeur en France métropolitaine (Corse comprise) participant à l'Opération, un modèle de téléviseur Philips parmi les modèles répertoriés ci-dessous (la date du ticket de caisse ou du justificatif d'achat et de livraison faisant foi), et avoir activé l'Offre Disney+ Standard, après réception du téléviseur, via le code QR qui s'affiche pendant le processus d'installation. Les téléviseurs éligibles à l'Opération sont exclusivement les modèles de téléviseurs Philips suivants :

32PHS6009/12, 32PFS6109/12, 32PFS6939/12, 40PFS6009/12, 43PUS7009/12, 43PUS7609/12, 43PUS8009/12, 43PUS8079/12, 43PUS8309/12, 43PUS8349/12, 43PUS8389/12, 43PUS8609/12, 43PUS8909/12, 43PUS8949/12, 48OLED759/12, 50PUS7009/12, 50PUS7609/12, 50PUS8009/12, 50PUS8079/12, 50PUS8309/12, 50PUS8349/12, 50PUS8389/12, 50PUS8909/12, 50PUS8949/12, 55OLED759/12, 55PML9009/12, 55PML9049/12, 55PML9059/12, 55PUS7009/12, 55PUS7609/12, 55PUS8009/12, 55PUS8079/12, 55PUS8309/12, 55PUS8349/12, 55PUS8389/12, 55PUS8609/12, 55PUS8909/12, 55PUS8949/12, 65OLED759/12, 65PML9009/12, 65PML9049/12, 65PML9059/12, 65PUS7009/12, 65PUS7609/12, 65PUS8009/12, 65PUS8079/12, 65PUS8309/12, 65PUS8349/12, 65PUS8389/12, 65PUS8609/12, 65PUS8909/12, 65PUS8949/12, 75PML9009/12, 75PML9049/12, 75PML9059/12, 75PUS7009/12, 75PUS7609/12, 75PUS8079/12, 75PUS8309/12, 75PUS8909/12, 75PUS8949/12, 77OLED759/12, 85PML9009/12, 85PML9049/12, 85PUS8309/12, 48OLED760/12, 55OLED760/12, 65OLED760/12, 77OLED760/12, 65MLED950/12, 75MLED950/12, 55MLED910/12, 65MLED910/12, 75MLED910/12, 85MLED910/12, 55MLED810/12, 65MLED810/12, 43PUS9000/12, 43PUS9050/12, 50PUS9000/12, 50PUS9050/12, 55PUS9000/12, 55PUS9050/12, 65PUS9000/12, 65PUS9050/12, 75PUS9000/12, 85PUS9000/12, 43PUS8600/12, 55PUS8600/12, 65PUS8600/12, 43PUS8500/12, 50PUS8500/12, 55PUS8500/12, 65PUS8500/12, 75PUS8500/12, 85PUS8500/12, 43PUS8550/12, 50PUS8550/12, 55PUS8550/12, 65PUS8550/12, 43PUS8000/12, 50PUS8000/12, 55PUS8000/12, 65PUS8000/12, 43PUS7800/12, 50PUS7800/12, 55PUS7800/12, 65PUS7800/12, 75PUS7800/12, 43PUS7000/12, 50PUS7000/12, 55PUS7000/12, 65PUS7000/12, 75PUS7000/12, 32PFS6900/12, 24PHS6000/12, 32PFS6000/12, 40PFS6000/12, 32PHS6050/12, 43PUS8450/12, 55PUS8450/12, 32PHS6000/12, 50PUS8400, 55PUS8400, 65PUS8400

- (a) Tous les produits Philips non mentionnés ci-dessus sont exclus de l'Opération. Les participants sont tenus de s'assurer que les téléviseurs Philips Ambilight qu'ils ont achetés sont des modèles éligibles à cette Opération.
- (b) Une seule participation à l'Opération est possible par téléviseur. Il n'est pas possible de participer plusieurs fois avec le même ticket de caisse, même si plusieurs téléviseurs éligibles y sont mentionnés. Participation limitée à trois téléviseurs éligibles à l'Opération par foyer.
- (c) Le paiement de l'Offre en espèces ou par chèque est exclu. L'Offre n'est pas transférable.
- (d) Le code promotionnel Disney+ individuel ne peut être utilisé qu'une seule fois en ligne.
- (e) Le code promotionnel Disney+ individuel peut être utilisé jusqu'au 30 juin 2026 au plus tard. Il ne peut être utilisé après cette date.
- (f) La participation à cette Opération n'est pas cumulable avec d'autres opérations ou promotions de TP Vision.
- (g) L'Opération est valable dans la limite des stocks disponibles et est limitée à un maximum de 6600 abonnements d'un an Disney+ Standard offerts. Une fois ce nombre atteint, aucune autre participation ne sera possible. TP Vision n'est pas responsable de la disponibilité des téléviseurs éligibles à l'Opération dans les magasins/boutiques en ligne des revendeurs participants.

4. Affichage et disponibilité du code QR Disney+

Après la première mise en service du téléviseur éligible et une fois que le téléviseur est connecté à internet, une bannière Disney+ avec un code QR apparaît à l'écran. **Celui-ci peut être facilement scanné avec un smartphone et utilisé une seule fois avant le 30 juin 2026 au plus tard.**

Le code QR nécessaire à l'échange **ne s'affiche que dans les sept (7) premiers jours suivant la première mise en service du téléviseur et au maximum six (6) fois**. Un affichage permanent ou répété n'est pas prévu techniquement. Passé ce délai ou une fois le nombre maximal d'affichages atteint, le code QR ne s'affiche plus. Le participant est donc expressément invité à enregistrer immédiatement le code QR dès son premier affichage ou à le sauvegarder en le photographiant afin de garantir son utilisation ultérieure. TP Vision décline toute responsabilité si le code QR n'est pas enregistré ou n'est plus accessible après expiration des délais ou limites d'affichage mentionnés.

Pour bénéficier de l'abonnement annuel à Disney+ ou de l'utilisation pendant 12 mois du portail de streaming Disney+, il est nécessaire d'indiquer un moyen de paiement valide. L'Offre sera mise à la disposition du participant après validation et inscription. La participation à l'Opération est limitée à 6600 abonnements maximum. Une fois ce nombre atteint, aucune autre participation ne sera possible.

En cas de questions ou de problèmes techniques, TP Vision se tient à la disposition du participant dans le cadre des canaux d'assistance habituels, mais ne garantit pas l'affichage ou la restauration du code QR après expiration des délais ou des limites d'affichage indiqués.

5. Utilisation du code promotionnel Disney+

Le code promotionnel Disney+ **ne peut être utilisé** qu'à l'aide du code QR qui s'affiche pendant le processus d'installation et **uniquement une seule fois jusqu'au 30 juin 2026 inclus**. En utilisant le code promotionnel Disney+, vous souscrivez un abonnement d'une durée de 12 mois. Une carte bancaire ou une carte de crédit valide est requise. Si Disney+ n'est pas résilié à temps après l'expiration de la période d'un an offerte dans le cadre de l'Opération, **il est automatiquement prolongé d'un mois supplémentaire au prix standard actuel de 10,99 € par mois**.

6. Connexion à l'application Disney+

Après avoir créé un nouveau compte Disney+ à l'aide du code QR qui s'affiche pendant le processus d'installation, ouvrez d'abord l'application Disney+ préinstallée sur le téléviseur concerné. Un code QR accompagné d'un code à 8 chiffres s'affiche sur l'écran de connexion.

- Scannez simplement le code QR affiché sur l'écran du téléviseur concerné à l'aide de l'appareil photo de votre smartphone.
- Accédez à <https://disneyplus.com/begin> depuis un ordinateur ou un navigateur mobile (par exemple, depuis votre smartphone). Si le lien ne fonctionne pas, essayez de l'ouvrir dans une fenêtre privée ou de navigation privée.
- Saisissez le code à 8 chiffres affiché sur l'écran du téléviseur concerné.
- Suivez les instructions pour vous connecter à votre compte Disney+ à partir d'un ordinateur ou d'un appareil mobile (par exemple, votre smartphone).
- Une fois connecté, une confirmation d'activation s'affiche sur le téléviseur.
- Sélectionnez « Diffuser maintenant » pour diffuser du contenu Disney+ sur le téléviseur concerné que vous venez d'activer. Une fois la connexion établie, l'application Disney+ préinstallée sur votre téléviseur se synchronise automatiquement et le processus de connexion est terminé. Vous pouvez alors diffuser vos émissions et films préférés sans avoir à saisir manuellement le code.

7. Résiliation et renouvellement de l'abonnement Disney+ Standard

L'abonnement Disney+ Standard gratuit de 12 mois prend fin à l'expiration des 12 mois. L'abonné peut résilier l'abonnement Disney+ à tout moment à l'expiration des 12 mois. **En l'absence de résiliation, l'abonnement Disney+ est automatiquement prolongé d'un mois supplémentaire au prix de 10,99 € par mois.**

8. Validité pour les nouveaux abonnements Disney+ Standard

L'Opération ne concerne que **les participants qui n'ont pas d'abonnement Disney+.** Les participants qui sont déjà abonnés à Disney+ ne sont pas éligibles à bénéficier de l'Opération.

9. Utilisation et restrictions

- (a) Le code promotionnel Disney+ ne peut être utilisé qu'en **France métropolitaine (Corse comprise)**. Le code promotionnel ne peut être combiné avec d'autres offres, coupons, réductions ou promotions de Disney+. Le code promotionnel ou sa valeur ne peuvent être convertis en espèces. Les conditions d'utilisation actuelles de Disney+ s'appliquent, consultables à l'adresse : <https://www.disneyplus.com/fr-fr/legal/conditions-d'utilisation-de-disney>
- (b) En cas de résiliation définitive de l'achat d'un téléviseur éligible à l'Opération dans les six mois suivant la date d'achat, le participant s'engage à en informer TP Vision sans délai. Le droit à l'Offre Disney+ est alors annulé. Si celle-ci a déjà été utilisée, TP Vision est en droit d'en demander le remboursement ou une compensation financière.

10. Protection des données personnelles

- a) En ce qui concerne le traitement des données à caractère personnel par TP Vision, la politique de confidentialité de TP Vision, qui est expliquée dans la déclaration de confidentialité et peut être consultée sur <http://www.tpvision.com/privacy-policy/>, s'applique.
- b) En participant à l'Opération et en bénéficiant de l'abonnement de 12 mois à Disney+ Standard, chaque participant accepte également la politique de confidentialité de Disney+ ainsi que les conditions d'utilisation correspondantes.
- c) L'utilisation des services Disney+ est soumise au respect exclusif de la politique de confidentialité de Disney+ en vigueur, disponible à l'adresse <https://www.disneyplus.com/fr-fr/legal/privacy-policy>
- d) Les conditions d'utilisation de Disney+ sont disponibles à l'adresse <https://www.disneyplus.com/fr-fr/legal/conditions-d'utilisation-de-disney>

11. Dispositions finales

L'organisateur de l'Opération se réserve le droit, en cas de circonstances imprévues, d'interrompre l'Opération sans préavis ou de modifier ou d'adapter à tout moment les conditions de participation à l'Opération sans préavis.

L'interruption de cette Opération ou la modification des conditions de participation ne concernera pas le participant ayant déjà acheté le téléviseur éligible à l'Opération et ayant finalisé son inscription à l'Opération qui demeurent soumis à la procédure telle que décrite ci-dessus.

TP Vision et Disney+ déclinent toute responsabilité pour les dommages de quelque nature que ce soit qui pourraient résulter ou être causés par la participation à cette Opération ou l'impossibilité d'y participer. De même, TP Vision et Disney+ ne sont pas responsables des dommages ou défaillances éventuels pouvant résulter de dysfonctionnements techniques, de virus informatiques, d'une panne de connexion Internet ou d'autres raisons indépendantes de la volonté de TP Vision et Disney+. En outre, TP Vision et Disney+ déclinent toute responsabilité pour les dommages qui pourraient survenir si le participant n'a pas fourni toutes les informations nécessaires ou a fourni des informations erronées. TP Vision et Disney+ déclinent également toute responsabilité pour les liens qui ne fonctionnent pas ou les pages promotionnelles techniquement défectueuses ou incomplètes.

Si certaines dispositions des présentes conditions de participation s'avéraient invalides ou s'il existait une lacune réglementaire, cela n'affecterait pas la validité des autres dispositions. Les dispositions invalides ou manquantes seraient remplacées par des dispositions se rapprochant le plus possible de l'objet du contrat et des exigences légales. Les présentes conditions de participation sont soumises au droit français. Les litiges découlant des présentes conditions de participation et/ou de cette Opération ou en rapport avec celles-ci, seront résolus en priorité amiablement. En cas d'échec de cette solution amiable, seuls les tribunaux compétents de Paris pourront être saisis.